

N°2017-08-09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;  
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;  
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;  
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;  
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;  
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;  
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;  
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;  
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;  
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;  
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;  
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;  
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérrurier ;  
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;  
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;  
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;  
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;  
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pestel ;  
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;  
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;  
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté) ;  
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;  
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;  
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;  
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;  
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;  
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;  
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;  
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;  
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;  
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;  
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;  
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;  
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;  
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;

M. Didier Pénéloùx, excusé (représenté) ;  
M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;  
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;  
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;  
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Envoyé en préfecture le 09/10/2017  
Reçu en préfecture le 09/10/2017  
Affiché le    
ID : 019-200066744-20170928-20170809-DE

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture  
À Ussel, le 31/09/17  
Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 66 // pouvoir(s) = 20 // votants = 86

## **Demande de DETR 2018 pour l'aménagement du parking du siège**

Le président rappelle que la DETR permet de financer tout projet dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

- DETR 2018 : Création d'un parking pour le siège de la collectivité, à Ussel

Les conditions d'éligibilité étant à ce jour inconnues, cette demande prévisionnelle à pour référence les conditions DETR 2017.

Un dossier complémentaire sera à transmettre à la sous-préfecture une fois les conditions 2018 validées.

Catégories d'opérations éligibles DETR 2017 : Voirie – Aménagement de places hors PAB

Montant total de l'opération : 70 510.00 €

Montant de l'aide sollicitée – *Taux pivot sans bonus 40 %*

L'aménagement du parking avec 23 places de stationnement ainsi qu'un chemin d'accès piéton étant estimé à 70 510,00 € HT, les crédits DETR pourraient permettre de mobiliser 28 204 € de financement sur ce projet.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- adopte l'estimation de l'opération présentée ;
- autorise le Président à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 comme exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
À Meymac, le 28 septembre 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

